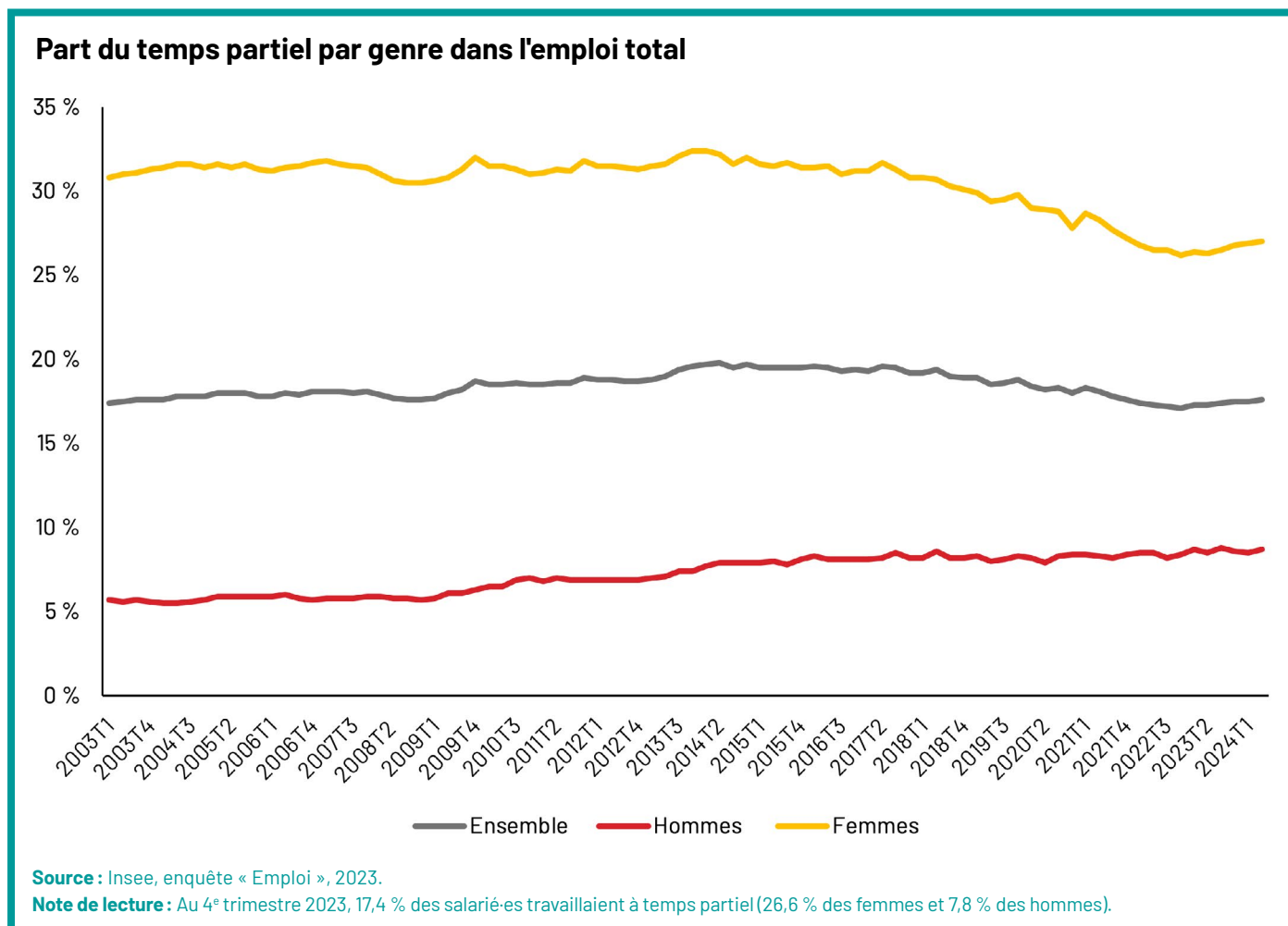


## Temps partiel : les femmes en première ligne



Le temps partiel concerne plus d'une femme sur quatre, contre moins d'un homme sur dix. Cela s'explique notamment par le fait que les femmes sont surreprésentées dans la catégorie des employé-es, où le taux de temps partiel est de 30,1 %, alors que les hommes le sont dans celle des ouvrier-e-s, où il est de 12,8 %. Pour les cadres et professions intermédiaires, il est respectivement de 8,7 % et 14,5 %.

Le temps partiel touche davantage les femmes qui ont plusieurs enfants, en particulier en bas âge. Il touche davantage les jeunes femmes (33,2 % des salariées de 15 à 24 ans) et les femmes plus âgées (34,4 % des femmes salariées de 55 ans et plus). Les femmes immigrées sont davantage en temps partiel que les autres et les quotités horaires sont plus faibles (32 % d'entre elles travaillaient moins d'un mi-temps en 2021).

### Le décompte du temps de travail au cœur du problème

Chez les employé-es, les temps de pause entre deux pics d'activité ne sont souvent pas comptabilisés. C'est notam-

ment le cas des caissier-es, des salarié-es de la restauration, des aides à domicile ou des agent-es d'entretien. Pour ces deux derniers métiers, la fragmentation de leur activité est expliquée par les temps de déplacement en augmentation mais non pris en compte comme du temps de travail – ce qui contribue à leur précarisation.

On oublie trop souvent que pour avoir un Smic à la fin du mois, encore faut-il bénéficier d'un emploi à temps plein. Ainsi, lorsque l'on travaille à temps partiel dans des emplois rémunérés au Smic (comme c'est le cas d'une grande partie des métiers d'employé-es), il ne reste qu'une fraction de celui-ci en fin de mois.

Plus encore que le niveau du salaire horaire, c'est bien le temps de travail qui explique l'essentiel de la pauvreté en emploi. Il y a urgence à se saisir collectivement de la question du temps de travail, d'abord pour mieux le partager, mais aussi pour ne plus laisser sa définition au patronat.